L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 8 JUILLET 1885.

THÉATRE FARANTA.—Les Howard & Whitney's Ramblers sont de très gais compères avec lesquels on est sûr de passer quelques fort bons moments. Leur directeur actuel, M. Faranta, savait ce qu'il faisait quand il les engageait. Ils étaient des connaissances absolument nouvelles pour le public de la Nouvelle-Orléans, et celui-ci s'est montré charmé de la présentation.

C'est ce dont il a témoigné par ses applaudissements aux deux premières soirées de cette troupe, lundi et mardi. Cette double épreuve a suffi pour les populariser.

Le succès qu'ils ont enlevé, [illegible] un beau chiffre à la caisse d'aujourd'hui, qui s'ouvrira deux fois, à midi et le soir. A cette matinée, à cette soirée on donnera la troisième et la quatrième représentation de la comédie musicale intitulée : *The Boarding School*, pièce où le chant et la danse ont une large place, et que jouent fort agréablement la compagnie nommée plus haut.

—Nous nous avonons fort embarrassé à l'endroit d'une Société qui nous a fait parvenir une invitation à sa fête prochaine ; invitation que nous avons égarée, sur laquelle nous n'avons pu remettre la main. Nous voulons dire l'Association des Cigariers. Si bien que la date de la célébration de son anniversaire échappe à notre mémoire.

Nous nous contentons donc de noter que cette célébration doit avoir lieu sous peu de jours, si nous ne nous trompons, et que nous regrettons une maladresse grâce à laquelle nous sommes incapable d'écrire des détails sur cette fête.

WEST END.—Ce qui réjouit les uns, contrarie les autres; ainsi va le monde. La pluie peut être désirée par les planteurs, les agriculteurs de toutes sortes, mais elle agace aussi ceux qui dans le programme de leur soirée mettent, par exemple, une excursion au West End. A ce dernier point de vue, cette pluie vient parfois malencontreusement. Néanmoins les habitués de cet endroit charmant ne sont pas gens à se laisser contrecarrer facilement.

Malgré les ondées, malgré les menaces du temps, il en est, il en est beaucoup qui demeurent fidèles au West End. Si bien que tous les soirs il y a un auditaire très nombreux pour entendre et applaudir les artistes du Pavillon.

Du reste, jamais Compagnie ne mérita mieux le patronage du public que celle qui administre le West End. Elle en a fait un des rendez-vous les plus agréables du Sud ; sans cesse elle trouve quelque bonne idée pour rendre son programme plus attrayant encore. Grâce à elle, la ville se dépeuple beaucoup moins qu'il y a quelques années, à l'époque des chaleurs.

On sait qu'il y a, à deux pas de la Nouvelle-Orléans, un endroit où l'on trouve une société élégante, une brise qui rembourse des forces perdues pendant la journée, et un orchestre dont l'exécution est fort satisfaisante.

Or, pour se donner ce luxe là, on allègre sa bourse de 15 cents seulement par soirée. Que demander de mieux ?

Donc à ce soir un joli concert qui commencera à six heures, pour se prolonger jusqu'à dix.

L'Osservatore romano publie le texte italien de la lettre adressée par le Pape au cardinal Guibert. *L'Univers* nous en apporte une traduction française.

Le Saint-Père insiste d'abord sur la peine que lui font éprouver tous les différends qui *élèvent* entre catholiques, puis il déplore la tendance de certains catholiques à vouloir sortir du rôle de sujets qu'ils ont dans l'Eglise pour "prendre quelque part dans son gouvernement."

Après avoir montré les dangers qui résultent de la confusion des devoirs entre les pasteurs et les fidèles et d'une opposition même indirecte dirigée contre les évêques qui sont unis au souverain pontife, le Pape s'exprime en ces termes :

"Sensibilement, c'est faire preuve d'une soumission peu sincère d'établir comme une opposition entre un pontife et un autre. Ceux qui, entre deux directions diverses, repoussent le présent pour se tenir au passé, ne donnent pas une preuve d'obéissance envers l'autorité qui a le droit et le devoir de les guider ; et, sous ce rapport, ils ressemblent à ceux qui, condamnés, voudraient en appeler au concile futur ou à un Pape mieux informé.

"A cet égard, ce qu'il faut retenir, c'est que, dans le gouvernement de l'Eglise, sauf les devoirs essentiels imposés à tous les pontifes par leur charge apostolique, chacun d'eux peut adopter l'attitude qu'il juge la meilleure, selon les temps et les autres circonstances. De cela il est le seul juge, attendu qu'il a pour cela non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance des conditions et des besoins de la catholicité auxquels il convient que condescende sa prévoyance apostolique. Il a le souci du bien universel de l'Eglise, auquel est subordonné le bien particulier, et tous les autres qui sont soumis à cet ordre doivent seconder l'action du directeur suprême et servir au but qu'il veut atteindre. Comme l'Eglise est une et un son chef, ainsi est-ce le gouvernement auquel tous doivent se conformer."

L'oubli de ces principes a pour effet de favoriser le relâchement du respect parmi les catholiques et d'ouvrir la voie à des discussions toujours préjudiciables à l'intérêt de l'Eglise, auquel c'est un devoir de sacrifier tout intérêt personnel :

"Ce devoir, continue le Saint-Père, s'il incombe généralement à tous, incombe d'une manière plus rigoureuse aux journalistes qui, s'ils n'étaient pas animés de cet esprit de docilité et de soumission, si nécessaire à tout catholique, contribueraient à répandre et à aggraver l'inconvénient que nous déplorons. La tâche qui leur appartient, c'est, dans tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société, de se soumettre pleinement, d'intelligence et de volonté, comme tous les autres fidèles, à leurs propres évêques et au souverain pontife ; d'en suivre et d'en reproduire les enseignements ; d'en suivre l'impulsion avec un entier bon vouloir ; d'en respecter et d'en faire respecter les décisions.

Quiconque ferait autrement, en vue de servir les intentions et les intérêts de ceux dont nous avons, dans cette lettre, repoussé l'esprit et les tendances, faillirait à sa noble mission ; et en vain se ferait-il l'illusion de croire qu'il sert aussi le bien de la cause de l'Eglise, non moins que celui qui chercherait à atténuer ou à scinder la vérité catholique ou qui s'en ferait trop timidement l'aveu."

Le Pape termine en rendant hommage à la constante fermeté avec laquelle le Cardinal Guibert a défendu les intérêts religieux.

A la suite de la lettre du pape au cardinal Guibert, le cardinal Pitra a adressé à Léon XIII une lettre de soumission conçue en ces termes :

Très saint-père,

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je reste courbé sous votre main, devant la douleur du vicaire de Jésus-Christ. Cette peine est si haute que je ne puis penser à ce qui me concerne, si ce n'est pour protester devant Dieu qu'au fond de mon cœur je ne trouve que la soumission la plus entière aux reproches, aux avis, à toutes les paroles de Votre lettre à S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

Je déplore ce que Votre Sainteté déplore, je désire ce qu'elle désire, je condamne ce qu'elle condamne.

Osez remercier Votre Sainteté d'avoir bien voulu exprimer l'un de mes plus vifs sentiments de répulsion contre les commentaires qui ont calomnié mes intentions. Parmi ces commentaires, le plus intolérable, que je repousse avec le plus d'énergie, est de m'attribuer une hostilité contre votre personne sacrée, un esprit d'opposition contre lequel ma vie proteste depuis sept ans. Dans mon isolement toujours profond, dans mes habitudes constamment claustrales, je n'ai jamais eu d'autre parti que la sainte Eglise romaine, d'autre père que son chef, d'autre passion que de servir l'une et l'autre dans la mesure de mes forces, d'autre intérêt que de vivre et de mourir pour Dieu seul.

Très saint-père,

Je me sens impuissant à mieux exprimer ma soumission à tous les ordres et à toutes les volontés de Votre Sainteté, qui voudra bien oublier ce qui n'a pas entièrement dépendu de moi, ce qui ne peut, j'ose l'espérer, effacer toutes des preuves de dévouement que je me suis efforcé de donner et que je m'efforcerai toujours, Dieu aidant, de donner sans réserve.

Que Votre Sainteté ne me refuse pas une bénédiction paternelle qui me soutienne dans cette douleur et me permette, aux pieds de Votre Sainteté, de déposer l'hommage de la plus profonde et filiale vénération que je puisse humblement exprimer.

Saint-Calixte, 20 juin 1885.

De votre Sainteté,

Le plus respectueux, obéissant et dévoué serviteur et fils,

+ J.-B., Cardinal PITRA,
Evêque de Porto.

Suivant une dépêche de Rome, le Pape a accordé, le 22 juin, une audience au cardinal Pitra.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 7 juillet 1885.
Température de C. DUMAIN, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	76	24½
Midi	90	32
3 P. M.	88	31
6 P. M.	81	29¼

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

M. Antoni à Mlle V. Sullivan.
J. P. F. Zimmer à Mlle C. Giuart.
A. S. Valadie à Mlle M. F. Fugerson.
R. S. Cornay à Mlle M. Maclain.
P. R. Augebouch à Mlle M. Zelbertier.
N. Parmentel à Mlle M. L. Martin
R. Delgado à Mlle F. Sleria.
H. Noblet à Mlle D. Sungio.

Naissances.

Mme A. P. Roux, un garçon.
Mme J. A. Albin, une fille.
Mme Jno. A. McDonald, une fille.
Mme Drs. Selwolson, une fille.
Mme Aug. Friej, une fille.

Décès.

Mme C. Prendel, 79 ans, 1631 rue Tchoupitoulas.
D. Burke, 77 ans, 176 rue St-Charles.
E. Palet, 15 jours, paroisse Jefferson. Lne.
R. Withaker, 13 mois, 265 rue Dumaine.
Mlle C. L. Génères, 14 ans 11 mois, 15 jours, enseignure des rues Front et Pélogne.
Mme H. Kaufmann, 69 ans, paroisse Pointe-Coupée, Lne.
Mlle L. Cozes, 30 ans, 1 mois, 15 jours, enseignure des rues St-Pierre et Roman.
J. Pelert, 14 mois, 737 rue St-Charles.
H. Thomas, 69 ans, 250 rue Kerlerec.
Wm. Reed alias Frank James, 11 ans, Prison de l'Paroisse.
Mme Veuve C. Casey, 67 ans, 9 mois, 595 1/2 rue Carondelet.
Pauline Hernish, 3 mois, 1 semaine, 267 rue Dauphine.
George L. Dunn, 7 ans, 6 jours, 21 rue Josephine.
G. Mitchell, 5 mois, 8 jours, 244 rue South.
J. Jones, 3 ans, 10 mois, rue Amélie, entre Camp et Magasins.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1885, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	84	Nashville, Tenn	85
Augusta, Geo	91	Pittsburg, Pie	87
Savannah, Geo	93	Cairo, Ill	90
Mobile, Ala	87	Davenport, Iowa	81
Montgomery, Ala	76	Dubuque, Iowa	80
Vicksburg, Miss	79	Keokuk, Iowa	87
Galveston, Tex	87	La Crosse, Wis	81
Indianola, Tex	87	St-Louis, Mo	87
Shreveport, La	91	St-Paul, Minn	80
Corsicana, Tex	88	Leavenworth, Kan.	87
Chattanooga, Tenn	86	Omaha, Neb	89
Cincinnati, O	83	Yankton, D. T	83
Louisville, Ky	86	Key West, Fla	88
Memphis, Tenn	87	Nlle-Orléans, La	90

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Les héritiers de Ed. G. Johnson, à Louis Thomas, un terrain et bâtisses dans l'îlot compris entre les rues Gravier, Tonti, Perdido et Rocheslave.....$105

Les mêmes à Chas. Reimann, un terrain et bâtisses dans l'îlet carré No 30..
.....$105

Mlles Marie O. & S. L. Vignaud à Mme Veuve L. G. Lange, un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Quartier, St Claude, Remparts et Chemin du Bayou.....$2200

P. A. Delvaille à Antoine Lanata, un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, St Claude, Kerlerec et Remparts.....$13,750

M. Schwartz à Léon Godchaux, un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Camp, Girod et Julie.....$21,968

L. P. Johnson à Mme E. Sein, un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Baronne, Dryades, Poydras et Lafayette.....$5,500

Chas. Caffin, Jr., à Daniel Henritz, trois terrains et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Flood, Royale et la propriété A. Saulet..$360

John Finch et als. à Mme A. A. Finch, 1—Deux terrains et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Girod, Liberté, Julie et Franklin ; 2—Un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, Thalie, Constance et Erato.....$2,000

Cécile Burthe et al. à Eugène Burthe, deux-tiers d'intérêt d'un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Miro, Dumaine et Galvez..$400

Myra Clark Gaines à Ernest Sabourin, vingt-quatre terrains et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Broad, White, Dumaine et Ste-Anne.....$600

La même à Mme Henry Thoman—1, un îlet carré de terre et bâtisses compris entre les rues Gayoso, St-Philippe, Dumaine et Bellechasse ; 2, six terrains et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Deuxième, Troisième, Washington et St-Jean.....$195

La même à Emmanuel Frank, vingt-six terrains et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Français, Bénéfice, Union et Humanité.....$132

La même à Mme Henry Thoman, quatorze terrains et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Trésor Nouvelle-Orléans et les avenues Londres et Marigny.....$54

Mme veuve Joseph Bellevue à Mlle Cécile Burthe, un demi-intérêt dans un terrain et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues St-Claude, Esplanade, Kerlerec et Trémé.....$700

Joseph R. Bres à Fred. Smith, un terrain et bâtisses situés sur le Bayou St-Jean.....$118 64

Le même à M. Soreno, un terrain et bâtisses faisant face au Bayou St-Jean.....$109

Le même à Marie Gause, une portion de terre et bâtisses, situées sur le Bayou St-Jean, rive droite.....$150

Mme C. Hunt à Mme A. Green, un terrain et bâtisses, dans l'îlet compris entre les rues Dolhonde, Rocheblave, Perdido et Gravier.....$100

Wm. F. Goldthwaite à Th. Morange, un terrain et bâtisses, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Champs-Elysées et Français.....$700

Mme Vve A. Camus et als à Louise Williams, un terrain et bâtisses, situés dans le cinquième district.....$100.

La même à Mary Jones et R. Bailly, un terrain et bâtisses, situés dans le cinquième district.....$100.

Cour Criminelle — Section B— Juge Baker.—Le jury du mois de juillet s'est complété hier ; en voici la composition : MM.

M. C. Griffin	O. H. Jackson.
Thos. McMillen	Mathieu Hartman.
Lucien Dejoy.	Peter Youngblood.
Frank Valletta.	R. Magenne.
August Werner.	John McQuade.
Philip A. Wagner.	Anthony Hyp.
D. John Mazant.	Allen Tuppen.
C. T. Leeds.	George Bumps.
Fred. W. Perret.	Emile Gued.
Joseph Fritche.	Paul L. Godchaux.
Albert Enzinger.	Henry Barkart.
George Kelley.	William Vellan.
John McCabe.	Anthony Heyde.
Edward Bothe.	Henry C. Jaeger.
T. T. Young.	Conrad Frantz.
Chas. Peter.	Henry Bobad.
Julius Keiffer.	Meyer Israel
Robert Keith.	James Clark
J. B. Commagère.	Telephore Nunez.
E. E. Rodi. Simon.	E. Kelly.
Matthias Katz.	F. Rosenfield.
Napoleon Saint.	Hugh Reilly.
Charles Leumler.	François Kern.
Bernhard Haukel.	John Saunon.
James E. Farrell.	John N. Delery.
Theo. Dupagnac.	E. Darier.
Horace Sherman.	Age. M. Elliott.
W. P. Wayne.	H. Kimmel.
George Hasch.	Abraham Israel.
Fred Hunter.	C. L. Raymond.
J. B. Doise.	
F. A. Armstrong.	

Cour du recorder Davey—Lizzie Leon ; ivresse : $10 d'amende ou 20 jours d'emprisonnement.

Alice Reed et Ella Powell ; vagabondage : $5 d'amende, chacune, ou 10 jours d'incarcération.

Walter Taylor, Tom Taylor et Chas. Brandon ; bris de paix : $20 d'amende ou 30 jours de claustration.

Jeannette Marks ; attaque à main armée : $250 de cautionnement pour sa relaxation provisoire.

Cour du recorder Burthe.—Vic. Prein ; ivresse et bris de paix : $20 d'amende ou 30 jours de prison.

Mme A. Lefeare ; mêmes délits : même pénalité.

Emile Blaze ; vagabondage : envoyée à la geôle de police.

Charles E. Green ; violation de l'ordonnance municipale 92me relative au jeu : $20 d'amende ou 30 jours de réclusion.

Bureau de Santé.—Le Bureau de Santé s'est réuni sous la présidence du Dr. L. F. Salomon.

Assistaient à la séance, les docteurs Gilliphant, Van Gohren et MM. Voorhies et Bair.

On y a lu une communication du Dr. Swearongen, du Bureau de Santé du Texas, annonçant que l'application directe des gazmicides ou de la solution Bichelonde à toutes les parties d'un navire est impossible.

Il a été voté des remerciements au Capt. G. M. McLellan, commandant le steamer Chamberlain, pour les services rendus par lui, durant la dernière saison.

L'inspecteur, T. Well, a fait un rapport sur son inspection du quartier compris entre les rues Dumaine, St. Philippe, Roman et Derbigny. Tout le quartier a été désinfecté.

Le Col. J. W. Glenn a annoncé que les travaux de la quarantaine inférieure sont terminés.

Mort étrange.—A six heures hier matin, un vieil homme de couleur nommé John Francis, a été trouvé mort dans sa cour, rue Toulouse, 20. La première personne qui l'ait vu gisant inanimé dans une mare de sang, est une servante de la maison, qui, bien vite, a été porter le fait à la connaissance de la police. Deux blessures à la tête de Francis ont fait croire à un meurtre ; mais les révélations de sa femme ont dissipé les doutes sur sa mort étrange. Le pauvre homme souffrait fréquemment de violents maux de tête, et il trouvait du soulagement à se mettre la tête sous l'hydrant. Lundi soir, Francis est rentré chez lui se plaignant de son mal, et s'est mis au lit de bonne heure. A deux heures hier matin, sa femme s'est éveillée, et, ne le voyant pas dans la chambre, a supposé qu'il était allé prendre un douche sous l'hydrant.

Le coroner a fait la levée du corps dans la journée. Dans son certificat de décès, il déclare que Francis a succombé à une congestion au cerveau.

Cadavre reconnu.—La police du port a trouvé flottant dans le fleuve vis-à-vis la rue Washington, hier matin, un cadavre, celui d'Emile Sébastian, disparu de chez lui le 10 juin dernier. Après les constatations d'usage par le coroner, la famille s'est chargée de l'inhumation du défunt.

Paragraphes—L'état de l'agent de police Healy, blessé avant-hier matin, par Jack Casey, s'améliore sensiblement. Les médecins ont quelque espoir de le voir survivre à sa blessure, bien grave pourtant. S'ils réussissent à combattre les accidents de la mauvaise période que traverse leur patient dans le moment, ils émettront une opinion d'après laquelle Casey pourra être mis hors de prison provisoirement, sous un fort cautionnement.

—A l'usage de la Presse et de la police, un fil téléphonique a été posé à la salle de police suburbaine.

—Il y a dans le moment à l'hôpital de charité 568 patients, 347 hommes et 221 femmes.

—Un gamin du nom de George Montégut, âgé de 15 ans, a été écrasé l'avant dernière soirée, par une charrette, au coin des rues Neuvième et St. Charles.

—Un Français, Pierre Quanterre, 48 ans, est tombé hier matin, du second étage de la maison 25 rue Toulouse, et s'est blessé à la tête et au corps.

—Joe Harrington a été envoyé devant la cour criminelle sous l'inculpation du meurtre de Jean Baptiste Carter.

—Un homme de couleur C. Williams a eu la jambe droite écrasée, hier soir, par un char à la gare du chemin de fer Morgan.

—Thomas Wells, charpentier, a fait une chute, hier, rue St-Charles et s'est blessé intérieurement très grièvement.

Petites nouvelles.—Les Bureaux font peaux neuves dans le moment à la Douane. Sous peu, la transformation sera complète ; la bâtisse en granit se sera démocratisée au point de ne plus avoir dans ses murs vestige de l'ancien régime.

Jusqu'ici, aucun des nouveaux mandataires n'a présenté son cautionnement à l'attorney de district des Etats-Unis.

Certains courtiers de la ville consentent à faire des avances d'argent aux jurés des cours fédérales de la dernière session, s'il est permis à ceux-ci de siéger des mandats dans la validité serait reconnue au ministère à Washington.

Les besoigneux orléanciers du gouvernement font des vœux pour que leur démarche porte fruit ; non-seulement eux-mêmes en bénéficieront, mais aussi les familles dont ils sont les soutiens.

Conseil municipal.—Après trois semaines de vacances, nos gouvernants ont siégé hier soir, sous la présidence de M. Kilpatrick.

A l'appel nominal, fort peu de conseillers ont répondu. Lecture a été faite, dès l'ouverture de la séance, des nombreux communiqués accumulés depuis la dernière réunion du Conseil ; en voici les titres et les natures :

Le rapport du Trésorier de la ville sous la date du 20 juin 1885.

Une communication du juge d'instruction A. P. Keller où sont préférées des plaintes contre les gardiens de la geôle qui permettent les prisonniers de se promener le soir dans les rues.

Une pétition des propriétaires fonciers et des résidents d'Alger demandant au Conseil d'approuver le contrat conclu par eux avec la compagnie d'éclairage à l'électricité pour la pose de 28 lumières.

Une lettre du chirurgien de l'hôpital de la Marine des Etats-Unis priant le Conseil de faire placer une boîte d'alarmes à incendie dans le voisinage de l'hôpital, au coin de l'Avenue Henri Clay et de la rue Tchoupitoulas.

Une communication de MM. Blanc et Butler annonçant au Conseil qu'ils ont obtenu contre la Ville des jugements en faveur de la compagnie de Gaz de la ville de Jefferson.

Une lettre de la Direction de l'Exposition Universelle transmettant l'offre de MM. Bakewell et Mullens de vendre à la ville au prix de mille dollars, le groupe représentant la *Justice*, la *Loi* et la *Mort*.

Une communication du Commissaire de police à laquelle est annexée une lettre du surintendant de la geôle de police en réponse aux plaintes déposées contre lui par le Juge Keller.

Une pétition de l'agent de police demandant le paiement de son traitement pendant la durée de son incarcération, alors qu'il était accusé de l'homicide de Paul Viprano.

Une communication du caissier de la Banque Nationale de la Louisiane, renfermant une liste des bons déposés à la banque pour garantir l'exécution du contrat entre la Compagnie de pavage Barber Asphalt et la ville.

Le maire *pro tempore*, M. Kilpatrick envoie un message au Conseil dans lequel il félicite le caporal de police Thomas Duffy du courage qu'il a montré un matin où il a eu à livrer bataille à trois malfiateurs qui s'étaient jetés sur un citoyen pour le dépouiller.

L'assemblée a approuvé le congé accordé à l'avocat de la ville par le Maire.

Le contrôleur annonce qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire, M. Dennis Cronan, pour l'obtention du contrat de paver en partie les rues Front et Douane.

Tous les rapports hebdomadaires du Trésorier depuis la dernière réunion du Conseil sont lus.

Nombre de pétitions dénuées d'importance sont référées aux comités dont elles sont du ressort.

Une longue communication du contrôleur, M. Hardy, est lue ; elle engage le Conseil à adopter une ordonnance qui, en octroyant à un individu quelconque le privilège de percevoir les taxes arriérées de la ville, fasse de cet individu un agent du Trésorier, et qu'il soit en quelque sorte subordonné au Bureau de la Liquidation de la dette. M. Hardy croit aussi que les frais auxquels entraînera cette perception doivent être couverts par les intérêts de ces taxes et non par les taxes elles-mêmes.

M. Garridel s'est opposé à l'action du Maire interdisant à la compagnie d'éclairage à l'électricité de construire ses tours dans certains quartiers où la compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans dit avoir le privilège exclusif de posséder les lumières, notamment au coin des rues Hôpital et Johnson. M. Garridel s'étonne que la compagnie du gaz s'oppose à la construction à ce coin de rues d'une tour, attendu qu'elle n'a pas de lumière au cet endroit.

Toutes les ordonnances visant des allocations pour couvrir les frais de l'administration dans ses divers départements, ont été adoptées.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse : elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une plastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et de veiller à le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un coeur placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des catéchistes dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes partiront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

1er mai 1885.

☞ Voir l'annonce de la pension Gonthier—section privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES À L'ABEILLE

FRANCE.

Les journaux français.

Paris, 4 juillet—Le ton des journaux français à l'égard de l'Angleterre, est plus amical qu'il ne l'était avant la formation du cabinet Salisbury. Le but de ce changement d'attitude de la part des journaux, est de diminuer la perspective d'un rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne, que recherche le gouvernement conservateur.

Préparatifs pour une campagne contre les Annamites—Le général de Courcy—Prise du régent Thuang.

Paris, 7 juillet—Les fonctionnaires des départements militaire et de la marine font des préparatifs pour une campagne sérieuse contre les Annamites.

On croit que, selon toutes probabilités, le régent Thuang, qui a organisé l'attaque contre les forces du Général de Courcy à Huë, se retirera dans les montagnes à l'arrivée des renforts français dans la capitale. De là il dirigera les mouvements afin de harasser les Français.

La soumission et le chatiment de Thuang et de ses confédérés mandarins seront exigés du gouvernement Annamite, et on insistera sur l'occupation de l'Annam par les troupes françaises. On écrit qu'une grande bataille est inévitable.

Le général De Courcy télégraphie à la date d'hier que la tranquilité règne à —ué. Les annamites ont été mis en déroute, nos troupes ont respecté le palais du roi, qui est rempli d'objets d'art d'une grande valeur. Le régent Thuang est entre nos mains.

Notre perte dans le combat avec la garnison annamite est de 10 tués et 62 blessés ; vingt de ces derniers sont grièvement blessés.

J'ai adressé un manifeste au peuple annamite, signé par moi et Thuang, dénonçant le cabinet annamite comme étant d'une odieuse agression et sommant respectueusement le Roi et la Reine-mère de retourner au palais d'où ils ont fui.

Le troisième Zouave est cantonné à la citadelle où l'on peut loger 1500 hommes de troupe.

Paris, 7 juillet—L'infanterie de marine a été mandée du Tonkin à Huë.

M. Bourée.

Paris, 7 juillet—M. Bourée, ex-ministre de France au Pékin, a été nommé ministre au Danemark.

Le Sénat.

Paris, 7 juillet—Le Sénat a voté l'urgence pour la discussion du traité Tien-Tsin.

Il a aussi adopté les conditions financières égyptiennes.

La Russie et la Corée.

Shanghai, 7 juillet—Les chinois sont très inquiets de projets de la Russie sur la Corée. Les troupes russes sont massées près de Vladivostok.

Une flotte chinoise, composée de navires de guerre bien équipés, a été envoyée pour surveiller la côte coréenne.

Le Cabinet Anglais.

Londres, 7 juillet—Il a été décidé samedi, au conseil du Cabinet, de substituer de toute discussion au sujet de la politique étrangère toujours le Parlement s'assemblera de nouveau.

Les Afghans massent leur troupes sur la frontière.

Londres, 7 juillet.—Des avis reçus de St. Pétersbourg annoncent que les Russes qui se trouvent devant Murghbb, rapportent que les Afghans massent leurs troupes sur la frontière.

Les Russes sont d'opinion que l'Emir veut se venger de l'incident Penjdeh.

Les Afghans font tout ce qu'ils peuvent pour exciter les Saraks à les suivre. Tout cela entraînera probablement une intervention des Russes, si les Afghans persistent dans une attitude belliqueuse.

Les journaux anglais.

Londres, 7 juillet—Les journaux Standard, News et Post, font des commentaires sur l'importance du banquet donné par Cyrus Field en l'honneur de l'indépendance Américaine. Ils disent que cette célébration aura pour résultat, de rendre les relations plus amicales encore entre l'Angleterre et l'Amérique.

Ces journaux disent qu'ils espèrent que l'Amérique adoptera le principe du libre échange.

Lord Northbrook et la question égyptienne.

Londres, 7 juillet—Le journal Telegraph publie ce matin le plan qu'à proposé le comte Northbrook relativement au réglement de la question égyptienne.

La même feuille écrit que le Cabinet, à sa séance de samedi, a accueilli favorablement le dit plan. Celui-ci décrète l'occupation du Soudan par les troupes turques, sous le commandement d'officiers anglais, jusqu'à ce que le pays soit pacifié ; l'abolition du trafic des esclaves ; le paiement d'un tribut par l'Egypte au Sultan et la reconnaissance du droit de souveraineté du celui-ci, sur la base et la haute Egypte.

L'affaire Bradlaugh.

Londres, 7 juillet—Hier soir, à la Chambre des Communes, lors de l'incident Bradlaugh, les Parnellites ont appuyé le gouvernement.

Quand le budget relatif au service diplomatique a été soumis à la Chambre, M. Labouchère et autres ont donné avis qu'ils interpelleront le gouvernement relativement à la mission de Sir Henry Drummond Wolff.

Le gouvernement a promis qu'il donnerait l'occasion de discuter la question.

Le Duc de Cumberland.

Berlin, 7 juillet—Les prétentions du Duc de Cumberland au duché de Brunswick, question dans laquelle trois membres du Conseil fédéral allemand ont voté en faveur du prétendant, inquiètent tellement le Prince Bismarck qu'il prépare un bill décrétant que les héritiers nés en pays étrangers sont exclus du droit de succession aux trônes d'Allemagne.

Choléra.

Madrid, 7 juillet—Le nombre total des nouveaux cas rapportés hier de toutes les parties de l'Espagne s'élève à 1694 et des décès à 812.

Le général Wolseley.

Alexandrie, 7 juillet—Le général Lord Wolseley s'est embarqué aujourd'hui pour l'Angleterre.

Le Prince Bismarck.

Berlin, 7 juillet—Le Prince Bismarck est de retour à Berlin.

Arrestation.

Zurich, 7 juillet—Le capitaine Schaaf, de l'Armée du Salut, a été arrêté et condamné à une amende pour avoir violé la loi qui interdit les assemblées de l'Armée du Salut.

Le journal Standard.

Londres, 7 juillet—Le journal Standard publie la nouvelle suivante qu'il tient, dit-il, d'une source autorisée dans l'Inde et qui a trait aux récents troubles afghans :

"L'Emir de l'Afghanistan attache peu de valeur à l'amitié de l'Angleterre ou de la Russie. Il considère Lord Dufferin comme un homme sordide, car il s'attendait à de plus forts subsides d'argent et d'armes du représentant de l'Angleterre.

Envoi de Canons par les Russes.

Londres, 7 juillet—Une dépêche de Tiflis, par voie de St-Pétersbourg, rapporte que les Russes expédient des pièces de campagne sur le territoire Transcaspien.

La politique du nouveau cabinet anglais.

Londres, 7 juillet—La ligne de conduite du nouveau gouvernement, telle qu'elle a été tracée hier par le marquis de Salisbury à la Chambre des Lords, n'est pas regardée en France et en Allemagne comme tout à fait rassurante. Sa déclaration a eu pour effet de produire aujourd'hui une baisse aux Bourses de Paris et de Berlin.

Chambre des Communes.

Londres, 7 juillet—Cette après-midi, à la Chambre des Communes, l'Hon. Wm. Henry Smith, secrétaire de la guerre, a annoncé que le gouvernement proposerait un vote de remerciements aux troupes qui ont fait partie de la récente campagne soudanaise.

Sir Michael Hicks Beach, Chanceller de l'Echiquier, répondant à M. Charles McClaren (libéral avancé) dit qu'il ne voit pas pourquoi Sir Henry Drummond Wolff n'irait pas en mission spéciale en Egypte. Il y a des raisons de croire que Sir Henry Drummond serait bien accueilli par le gouvernement du Khédive.

M. Claven a alors donné avis qu'il présenterait une motion déclarant qu'il serait inopportun de confier à Sir Henry Drummond Wolff la mission en question.

Le Juge-Président Waite.

Londres, 7 juillet—Le Juge-Président Waite, de la Cour Suprême des Etats-Unis, a reçu visite au ministre Phelps.

Le Général Cacérès.

Lima, via Galveston, 7 juillet—Les nouvelles reçues hier soir annoncent que, le 30 du mois dernier, le Général Cacérès s'est plaint au Général Maas de n'avoir reçu aucune communication du Général Tovar, qui a été délégué pourtant par le gouvernement pour traiter avec lui.

Le général Cacérès demande au général Maas de prendre des arrangement avec lui, indépendamment du gouvernement ; il déclare qu'il traitera avec lui et qu'il peut rétablir l'ordre dans le pays.

Le général Maas lui a répondu qu'il ne pouvait se rendre à sa demande, car en le faisant, il agirait d'une façon déloyale envers le gouvernement qu'il sert ; que le général Cacérès doit s'adresser directement au général Tovar et, que, sans nul doute, ils arriveraient à une entente.

La réception officielle du ministre des Etats-Unis, M. Chas. W. Buck, a eu lieu samedi au palais.

WASHINGTON.

Le Général Hazen.

Washington, D. C., 7 juillet—Le Général Hazeu, officier en chef des signaux, a demandé au Président la promotion du Sergent Brainard au grade de lieutenant pour services rendus. Ce dernier faisait partie de l'expédition arctique Greeley.

Nominations.

Washington, 7 juillet—Le Pré ident a nommé aujourd'hui les Maîtres de Poste suivants : MM. Robert W. Speer, à Denver, Col., en remplacement de Robert Morris, suspendu ; Thomas N. Goodright, à Franklin, Ky., en remplacement de Jas. B. Horns, démissionnaire ; Michael W. Ryan, à Watford, Wis., en remplacement de S. H. Keller, suspendu ; A. D. Walter, à Tucarrora, Nev., en remplacement de S. F. Parsons, démissionnaire ; Edwin S. Smith, à South Haven, Mich., en remplacement de Charles Delusere dont le terme a expiré ; John O'Donnell, à Mitchell, Ind., en remplacement de George S. Wood, dont le terme a expiré ; John Hopper, à Boscobel, Wis., en remplacement de Wm E. Delap, démissionnaire.

M. Willis G. Clark.

Washington, 7 juillet—Le Président a nommé, cette après-midi, M. Willis G. Clark Collecteur de la Douane à Mobile, Alabama.

M. Lucien Hopson.

Washington, 7 juillet — M. Lucien Hopson, du Texas, inventa au commencement de la dernière guerre un projectile et obtint une patente du gouvernement confédéré.

On fit usage du dit projectile contre les Etats-Unis avec succès dans le port de Charleston. Après la guerre sa patente fut nulle. Récemment M. Hopson fit application pour une patente pour le même projectile. Il vient de recevoir une lettre du département de l'Int